

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

## Comité de pilotage (COPIL)

### Compte-rendu de réunion

**COPIL du 06/01/2022  
à Bugeat**

**Bilans et perspectives d'animation des sites  
Natura 2000 de Haute-Corrèze**



Une autre vie s'invente ici

## SOMMAIRE

<b>I. PREAMBULE – DEBUT DE SEANCE – ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>3</b>
<b>II. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DE LA « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » (Z.S.C. FR7401148)</b> .....	<b>4</b>
A. Personnes présentes/excusées.....	4
B. Bilan d'animation .....	5
C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses .....	7
<b>III. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « LANDES ET ZONES HUMIDES DE LA HAUTE VEZERE » (Z.S.C. FR7401105)</b> .....	<b>8</b>
A. Personnes présentes/excusées.....	8
B. Bilan d'animation .....	8
C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses .....	11
<b>IV. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « TOURBIERES ET FONDS TOURBEUX DE BONNEFOND ET PERET-BEL-AIR » (Z.S.C. FR7401123)</b> .....	<b>13</b>
A. Personnes présentes/excusées.....	13
B. Bilan d'animation .....	13
C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses .....	15
<b>V. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « GORGES DE LA VÈZÈRE AUTOUR DE TREIGNAC » (Z.S.C. FR7401109)</b> .....	<b>17</b>
A. Personnes présentes/excusées.....	17
B. Bilan d'animation .....	17
C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses .....	18
<b>VI. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « LANDES DES MONEDIERES » (Z.S.C. FR7401107)</b> .....	<b>20</b>
A. Personnes présentes/excusées.....	20
B. Bilan d'animation .....	20
C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses .....	22
<b>VII. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DE LA « FORET DE LA CUBESSE » (Z.S.C. FR7401110)</b> .....	<b>24</b>
A. Personnes présentes/excusées.....	24
B. Bilan d'animation .....	24
C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses .....	25
<b>VIII. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DE LA « TOURBIERE DE NEGARIOUX-MALSAGNE » (Z.S.C. FR7401104)</b> .....	<b>26</b>
A. Personnes présentes/excusées.....	26
B. Bilan d'animation .....	26
C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses .....	28

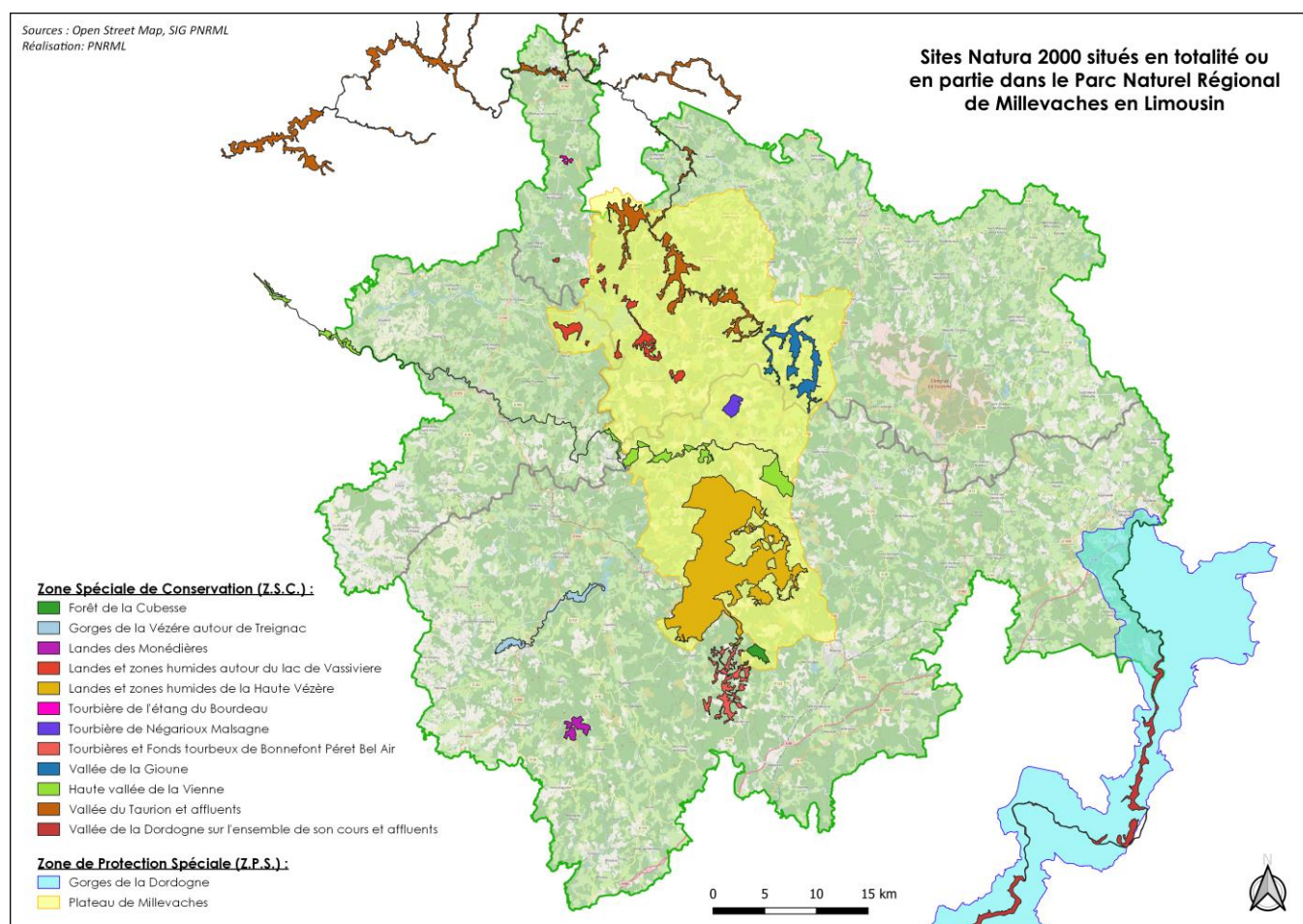
# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

## I. PREAMBULE – DEBUT DE SEANCE – ORDRE DU JOUR

Accueil des participants.

Olivier Villa introduit la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il présente la politique de portage de sites N2000 du PNRML avec la décision nouvelle d'un COPIL unique par département. Il explique ensuite le déroulement de la journée. Par la suite les participants se présentent et Olivier Villa propose un rappel sur le réseau Natura 2000 inclus dans le territoire du Parc (14 sites – PNRML : portage de 10 sites depuis 2020).



## II. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DE LA « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » (Z.S.C. FR7401148)

### A. Personnes présentes/excuses

Personnes/structures présentes :

- Présidente de COPIL : Mme Catherine Hornebeck
- Animatrice de la Z.S.C. : Mme Solène Nozay (SMAG PRML)
- Commune de Millevaches, représentée par Mme Catherine Hornebeck
- Commune de Neuvic-Entier, représentée par M. Joël Forestier
- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), représenté par M. Mathieu Bonhomme
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze (DDT19), représentée par Mme Sophie Riol
- Fédération des Chasseurs de la Corrèze, représenté par M. Bernard Valade
- Office National des Forêts (ONF) – Agence Limousin, représentée par Mme Manon Moreau
- Sources et rivières du Limousin, représentée par M. Richard Reytier,
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML), représenté par Mme Catherine Hornebeck (Vice-Présidente) et M. Guillaume Rodier (Responsable du Pôle « Gestion de l'Espace »)
- Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze-Ventadour, représenté par Mme Manon Bodin
- Coordonnateur et animateur Natura 2000 du SMAG PNRML : M. Olivier Villa
- Technicien naturaliste du SMAG PNRML : M. Robin Petit
- Animatrice Natura 2000 au CEN NA : Mme Sonia Guittonneau

Personnes/structures excusées :

- Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
- Comité Départemental du tourisme de la Haute-Vienne
- Commune de Rempnat
- Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- Conservatoire botanique du Massif Central
- Direction Départementale des Territoires de la Creuse (DDT23)
- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne (DDT87)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Préfecture de la Corrèze
- Préfecture de la Creuse

## B. Bilan d'animation

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe).

Le dernier COPIL de ce site date du 23/10/2018.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

### 1. Gestion des habitats et des espèces

Après avoir fait une brève présentation du site et en avoir énoncé les chiffres clés (date de désignation de la Z.S.C. et d'approbation du DOCOB, localisation, habitat et espèces d'intérêt communautaire), Solène Nozay expose le bilan des différentes contractualisations.

#### a) Contrat Natura 2000

Solène Nozay présente les 4 contrats qui ont été souscrits depuis le dernier COPIL : 3 contrats forestiers (soldés) et 1 contrat ni-ni (en cours).

#### b) Charte

Solène Nozay présente les 3 chartes qui ont été souscrites depuis le dernier COPIL : 2 de petites tailles (< 0,3 ha) ont été signées par des propriétaires « sensibles » à l'environnement et très motivés ; 1 autre de plus grande envergure (+/- 80 ha) a été ratifiée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine sur les parcelles dont il est le propriétaire.

#### c) MAEC

Solène Nozay explique que 2020 et 2021 ont constitué des années de transition dans l'attente de la nouvelle programmation PAC. Durant cette période, le principe retenu par l'Administration pour assurer cette transition a été de proposer une prolongation d'un an pour les engagements déjà souscrits par les agriculteurs. À noter que lorsqu'il y en avait, les diagnostics à la parcelle ont dû être repris par les animateurs, ainsi que les cartes associées.

Plusieurs exploitations ont bénéficié d'un accompagnement par l'animatrice.

→ **Commentaire(s)/discussion :** L'animatrice explique aux membres du COPIL que le découpage du site Natura 2000 de la « Haute Vallée de la Vienne », souvent limité uniquement au linéaire de la rivière, ne permet malheureusement pas toujours de proposer des MAEC aux exploitants agricoles qui ont leurs activités sur des parcelles riveraines au cours d'eau. Ce qui est dommage. C'est d'autant plus vrai sur la partie aval de la Vienne (entre Rempnat et Saint-Léonard-de-Noblat). En ce qui concerne la partie amont (entre les Sources et Tarnac), cette problématique peut heureusement être compensée par le fait que la Z.S.C. est incluse dans le périmètre de la Z.P.S. du « Plateau de Millevaches ». Des MAEC peuvent donc être souscrites sur des parcelles rivulaires à la Vienne même si elles ne sont pas, ou que partiellement, dans la Z.S.C.

#### d) Autres

Solène Nozay présente un P.L.A.E. (Programme Local et Agro-Environnemental : outil financier de restauration et gestion de milieux remarquables propre au SMAG PNRML) qui a été souscrit

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

avec un propriétaire privé en 2021 et qui va venir en appui des actions menées dans le cadre du contrat N2000 ni-ni en cours.

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Guillaume Rodier précise que la demande de financement a été déposée auprès de la Région en fin d'année 2021 et que désormais, le PNRML et le propriétaire sont en attente de l'arbitrage de ce dossier.

## 2. Incidences

Solène Nozay présente les 24 dossiers d'évaluations d'incidences pour lesquels elle a apporté une contribution (conseils/préconisations, etc.) depuis le dernier COPIL, que ce soit pour : des porteurs de projet, les services des DDT, d'autres structures partenaires, des bureaux d'étude, etc.

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Solène Nozay précise aux représentants des communes présents que si des personnes de leur territoire viennent les voir et ont des doutes sur la nécessité ou non de déposer un dossier d'évaluation d'incidences pour un projet et/ou une activité qu'elles s'approprient à avoir, qu'elles n'hésitent pas à contacter les animateurs Natura 2000 du site concerné car ils pourront les renseigner et les aider dans leurs éventuelles démarches administratives.

## 3. Amélioration des connaissances

Solène Nozay présente les différents points qui ont permis d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL : inventaires/suivis, études scientifiques, appels à projets (chiroptères), projet tutoré sur la loutre avec des étudiants du LEGTA Henri Queuille de Neuvic, formation des animateurs (zones humides, Trame verte et Bleue), etc.

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Solène Nozay souligne les résultats d'études récentes du collectif d'experts qui ont effectué des campagnes de suivis sur des stations de Moules Perlières (MP) et qui sont alarmants. La régression de la population de MP est très inquiétante et très rapide sur ce site qui est pourtant considéré comme un hotspot d'accueil. La problématique de la qualité des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin-versant est alors mis en avant.

En ce qui concerne la donnée de Chabot recueillie au niveau des sources de la Vienne, Guillaume Rodier précise que c'est une anomalie et assure qu'aucune population n'est en train de s'installer là-bas.

## 4. Communication et sensibilisation

Solène Nozay présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 12 animations grand public, 4 articles de presse, la réactualisation annuelle du site internet de la Z.S.C. (adresse du site : <http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/>).

## 5. Autres points

Solène Nozay précise que :

- elle a apporté son aide au groupement pastoral de Peyrelevalde pour la rédaction de leur plan de gestion pastoral.

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Olivier Villa précise ce qu'est un groupement pastoral et les aides auxquelles il peut prétendre. Il explique aussi pourquoi les animateurs Natura 2000 interviennent dans la rédaction de leur plan de gestion pastoral.

- chaque année, lorsque c'est nécessaire, elle met à jour le Formulaire Standard de Données (FSD) par le biais de la DREAL.

- elle a participé à plusieurs formations à l'incrémentation et utilisation au SIN2
- elle a participé à divers groupes de travail/réunions dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

## C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses

Outre les actions générales programmées annuellement dans le cadre de l'animation du site (recherche et accompagnement de nouvelles contractualisations, aides sur les dossiers d'évaluation d'incidences, amélioration des connaissances, sensibilisation du public, etc.), l'animatrice soumet à la discussion des membres du COPIL la possible révision du DOCOB, ainsi que la relance du projet d'extension.

→ **Commentaire(s)/discussion** : Guillaume Rodier, rappelle que les Préfectures 19 et 23 avaient validé le projet d'extension sur leur département. Le processus démocratique avait fonctionné. Problématique au niveau de la Préfecture 87 (pression de la part de la Chambre d'Agriculture 87). Guillaume précise qu'un projet d'extension c'est une plus-value pour un territoire, c'est un flux financier, des avantages plus que des inconvénients.

Il explique encore que c'est un très gros travail et que le PNRML ne se lancerait pas de nouveau dans ce projet si les feux ne sont pas au vert au niveau de la DDT 87.

Solène demande s'il y a un moyen d'avoir des garanties préalables (notamment au niveau politique) ?

Mathieu Bonhomme dit que le projet d'extension collerait bien à la SNAP. Pourquoi attendre la validation de la DDT de la Haute-Vienne, ce qui pénaliserait la Corrèze et la Creuse ?

Solène insiste sur le fait qu'il est malheureusement difficile de travailler sur la partie N2000 qui est en Haute-Vienne car la partie du site qui s'y trouve n'y est quasiment que linéaire et limité à la rivière de la Vienne (aucun contrat sur des parcelles rivulaires n'est donc envisageable, ce qui nuit à la bonne conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire). C'est donc là que le projet d'extension est pourtant le plus justifié. En effet, comment protéger des milieux aquatiques sans prendre en compte ce qu'il y a autour (parcelles rivulaires) ?

Olivier précise qu'il faudrait se concentrer sur la partie aval. La partie amont qui n'est pas dans la ZSC étant tout de même en Natura 2000 (ZPS).

Guillaume demande si le Copil ne devrait pas statuer sur cette possible relance du projet d'extension ? Il précise qu'en 2022, il y aura des réunions institutionnelles sur les aires protégées.

Mathieu dit que c'est à nos structures de provoquer ces extensions. Il précise qu'il y a la même problématique pour la vallée de la Vézère (site N2000 linéaire de vallée).

Olivier évoque les dossiers « plan de relance » qui nous sont signalés quand on est en Natura = « garde-fou » (mais problème en dehors car il y a eu des validations de coupes de hêtraies matures, à de multiples reprises, sans qu'on en soit informé).

En réponse, Sophie Riol dit qu'il faudrait provoquer une rencontre service forêt et service Natura, si possible avant le 01 janvier 2023, date à partir de laquelle on va basculer dans l'inconnu budgétaire.

Sophie dit que la chronologie, c'est extension, puis révision du DOCOB (p.ex. site N2000 de Neuvic).

Mathieu dit que le Limousin est en bas du tableau en terme de surface d'espace protégé et que la DREAL va être proactive pour classer de nouvelles aires protégées. Il y a donc un coup à jouer.

Solène Nozay parle également du devenir de la plaquette d'informations du site qui risque d'être bientôt en rupture de stock (mise à jour / réédition / autre).

## III. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « LANDES ET ZONES HUMIDES DE LA HAUTE VEZERE » (Z.S.C. FR7401105)

### A. Personnes présentes/excuses

Personnes/structures présentes :

- Présidente de COPIL : Mme Catherine Hornebeck
- Animatrice de la Z.S.C. : Sonia Guittonneau (CEN NA)
- Commune de Bonnefond, représentée par M. Sylvain Bernard
- Commune de Millevaches, représentée par Mme Catherine Hornebeck
- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), représenté par M. Mathieu Bonhomme
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze (DDT19), représentée par Mme Sophie Riol
- Fédération des Chasseurs de la Corrèze, représenté par M. Bernard Valade
- Office National des Forêts (ONF) – Agence Limousin, représentée par Mme Manon Moreau
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML), représenté par Mme Catherine Hornebeck (Vice-Présidente) et M. Guillaume Rodier (Responsable du Pôle « Gestion de l'Espace »)
- Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze-Ventadour, représenté par Mme Manon Bodin
- Coordonnateur et animateur Natura 2000 du SMAG PNRML : M. Olivier Villa
- Technicien naturaliste du SMAG PNRML : M. Robin Petit
- Animatrice Natura 2000 au SMAG PNRML : Mme Solène Nozay

Personnes/structures excusées :

- Conservatoire botanique du Massif Central
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Préfecture de la Corrèze

### B. Bilan d'animation

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) depuis 2021. L'animation du site est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, via un marché public. Le CEN NA répond donc à une commande du PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Sonia Guittonneau.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe).



Le dernier COPIL de ce site date du 04/10/2016.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

## 1. Gestion des habitats et des espèces

Après avoir fait une brève présentation du site et en avoir énoncé les chiffres clés (date de désignation de la Z.S.C. et d'approbation du DOCOB, localisation, habitat et espèces d'intérêt communautaire), Sonia Guittonneau expose le bilan des différentes contractualisations.

### a) Contrat Natura 2000

Sonia Guittonneau présente les 2 contrats ni-ni déposés et réalisés depuis le dernier COPIL, ainsi que les 5 contrats ni-ni déposés et en cours de réalisation.

↳ **Commentaire(s)/discussion :** Sonia Guittonneau précise qu'en général, il est difficile de mobiliser les propriétaires privés pour l'engagement dans des contrats Natura 2000. Depuis 2019, seulement 2 contrats ni-ni sont portés par des propriétaires privés, sur un total de 6 contrats ni-ni déposés.

Lors de l'année 2021, la commande du parc demandait un démarchage de propriétaires pour proposer des contrats Natura 2000. Le même problème a été rencontré : les propriétaires ne souhaitent pas s'engager dans un contrat Natura 2000, et ce pour diverses raisons (tension foncière sur les terrains forestiers, trop grande ampleur des chantiers, refus idéologiques).

Les secteurs prioritaires ont été identifiés dans la commande du PNRML. Olivier Villa précise que ces secteurs ont été choisis car ils n'étaient pas déclarés à la PAC en 2019 (donc supposés non agricole, afin de passer des contrats ni-ni), et il s'agissait d'espaces présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des coupes forestières (volonté de reconverter des coupes en surfaces pastorales).

### b) Charte

Sonia Guittonneau présente les 3 chartes qui ont été souscrites depuis le dernier COPIL : 2 ont été signées par des propriétaires privés (une centaine d'hectares) ; 1 autre de plus grande envergure (+/- 485 ha) a été ratifiée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine sur les parcelles dont il est le propriétaire.

↳ **Commentaire(s)/discussion :** Sonia souligne la nécessité de mener un travail plus important sur l'engagement des propriétaires dans la charte Natura 2000, car très peu de propriétaires y adhèrent actuellement.

### c) MAEC

Sonia Guittonneau explique que 2020 et 2021 ont constitué des années de transition dans l'attente de la nouvelle programmation PAC. Durant cette période, le principe retenu par l'Administration pour assurer cette transition a été de proposer une prolongation d'un an pour les engagements déjà souscrits par les agriculteurs. À noter que lorsqu'il y en avait, les diagnostics à la parcelle ont dû être repris par les animateurs, ainsi que les cartes associées.

Plusieurs exploitations ont bénéficié d'un accompagnement par l'animatrice.

↳ **Commentaire(s)/discussion :** Sonia précise qu'en 2021, un certain nombre d'exploitation ont choisi de ne pas prolonger les engagements en MAEC pour passer les PSE, ce qui correspond à environ 450 ha de la surface (1/3 des MAEC de l'année précédente sont passées en PSE).

Elle se questionne sur l'impact des PSE par rapport aux MAEC, car ce sont des mesures qu'on ne connaît pas encore.

## 2. Incidences

Sonia Guittonneau présente les 45 dossiers d'évaluations d'incidences pour lesquels elle a apporté une contribution (conseils/préconisations, etc.) depuis le dernier COPIL. Les trois-quarts d'entre eux concernent des opérations/documents forestiers (défrichement, rédaction de PSG, etc.).

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Sonia Guittonneau développe un dossier correspondant à la construction d'un bâtiment agricole pour des poules pondeuse. La localisation du bâtiment était proposée sur une prairie d'intérêt communautaire. Les informations concernant la sensibilité du milieu ont été transmises au porteur de projet et une compensation a été proposée (reconversion d'une coupe forestière en prairie). On n'a pas eu de retour de la DDT sur ce dossier-là.

Sophie Riol n'a pas eu non plus d'information sur ce dossier, car ce n'est pas elle qui traite les études d'incidences à la DDT.

Guillaume Rodier pense que ce dossier est toujours en instruction car le dossier en matière d'urbanisme est encore en consultation. Il s'interroge si la réponse au porteur de projet dans ce cas de demande de destruction d'habitat d'intérêt communautaire, si l'avis apporté est négatif, ou si on apporte des recommandations à ne pas faire.

Solène Nozay répond qu'un animateur n'a pas à donner d'avis : il identifie des sensibilités et préconise et conseille des actions. C'est aux services de l'état de donner un avis.

Guillaume Rodier est en désaccord avec Solène Nozay et soutient que la réponse d'un animateur dans ce cas-là doit être un « non ». Dans tous les cas, les informations doivent être remontées aux services de l'Etat.

Sophie Riol précise qu'elle ne s'occupe que des études d'incidences des manifestations sportives. Elle rappelle que le contact avec l'animateur n'est pas obligatoire pour remplir l'évaluation d'incidence

Catherine Hornebeck regrette que les porteurs de projets puissent déclarer ce qu'ils veulent, car on n'est pas sûr qu'ils aient contacté l'animateur. Elle dit qu'en l'état, le système n'est pas efficace, l'argent public est mal employé si l'animateur n'est pas obligatoirement contacté en amont du dépôt de son dossier en DDT.

Solène Nozay parle de la nécessité d'obliger un porteur de projet à contacter l'animateur pour bien prendre en compte les sensibilités présentes.

Sophie Riol précise qu'elle aimerait modifier les formulaires existants pour inciter les porteurs de projets à plus réfléchir sur les sensibilités.

## 3. Amélioration des connaissances

Sonia Guittonneau présente les différents points qui ont permis d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL : inventaires/suivis, études scientifiques/pêches électriques, cartographie des habitats par le Conservatoire Botanique du Massif-Central, rédaction et validation de nouveaux cahiers des charges, participation à des voyages d'études/des séminaires N2000, etc.

## 4. Communication et sensibilisation

Sonia Guittonneau présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 8 animations grand public, la tenue de stand informatif, la rédaction/diffusion de supports d'information (fiche de synthèse, lettres de liaison).

## 5. Autres points

Sonia Guittonneau précise que :

- elle a mis à jour et rédigé le plan de gestion pastoral pour le groupement pastoral des « milles sonnailles », sur les secteurs se situant dans le site Natura 2000.
- chaque année, lorsque c'est nécessaire, elle met à jour le Formulaire Standard de Données (FSD) par le biais de la DREAL.
- elle a participé à plusieurs formations à l'incrémentation et utilisation au SIN2
- elle a travaillé à la récupération de données historiques concernant le site pour faire un bilan de l'ensemble des contrats Natura 2000 réalisés et des chartes passées depuis la création du site.

## C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses

Outre les actions générales programmées annuellement dans le cadre de l'animation du site (recherche et accompagnement de nouvelles contractualisations, aides sur les dossiers d'évaluation d'incidences, amélioration des connaissances, sensibilisation du public, etc.), l'animatrice soumet à la discussion des membres du COPIL la possible révision du DOCOB, ainsi que la relance du projet d'extension.

➔ **Commentaire(s)/discussion :** Pour les années à venir, les propositions de l'animatrice Natura 2000 sont les suivantes :

- Proposition de mettre en places des suivis pour évaluer les travaux réalisés dans le cadre des contrats Natura 2000 ;
- Prévoir des inventaires sur les chiroptères, en particulier pour pouvoir cibler les hêtraies qu'il faudrait préserver et viser pour la contractualisation forestière ;
- Proposition également d'étude de la Bruchie des Vosges et de l'Agrion de Mercure, espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site mais n'ayant pas fait l'objet d'inventaire spécifiques ;
- Question de la nécessité de la mise en place d'un site internet. Olivier Villa pense que ce n'est pas nécessaire, car serait peu consulté. Solène Nozay dit qu'un site internet est pratique pour communiquer sur les infos du site ;
- Question de la nécessité de la révision du DOCOB, puisqu'il y a des actions qui ne sont pas prévues dans le DOCOB, mais qui mériteraient de l'être (par exemple la réhabilitation hydrologique des tourbières).

Solène Nozay indique que les besoins d'inventaires pourraient être mutualisés avec d'autres sites Natura 2000 (chiroptères, Bruchie des Vosges et Agrion de Mercure).

Mathieu Bonhomme dit qu'effectivement il serait pertinent de mutualiser les inventaires, notamment car cela motivera les spécialistes à se déplacer. Pour l'Agrion de Mercure, le travail pourrait être confié à des stagiaires. Les données chiros sont plus délicates et chères à obtenir, et plus complexes à interpréter. Il faut peut-être s'appuyer sur les données récentes sur les forêts anciennes. Mathieu évoque les chartes : l'outil est peu connu, c'est dommage car c'est un investissement citoyen. Il faudrait mieux communiquer autour de la Charte auprès des propriétaires, par exemple dans le journal du Parc.

Olivier Villa dit que la charte peut-être un outil délicat, car en étant rédigées sous une forte contrainte des comités de pilotage (la charte ne doit pas entraîner de surcoût pour le propriétaire ni ne de manque à gagner), celle-ci sont très simplistes et peu contraignantes. Il

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

dit que la charte peut représenter une forte économie sur des plantations de résineux (exonération de taxe foncière), sans pour autant être très contraignante pour le propriétaire, et donc l'animateur peut se sentir lésé. Il propose de retravailler certaines chartes avant d'en faire de la communication à l'échelle des sites Natura 2000 du parc. Le propriétaire n'est pas obligé de passer par l'animateur Natura 2000 pour faire signer les chartes.

Sophie Riol propose de faire une réunion entre PNR, et les services forêt et environnement de la DDT pour échanger sur les sujets communs.

Discussion sur les sites internet pour les sites Natura 2000 : Solène Nozay pense que c'est un outil intéressant pour faire le lien entre les gens et le site Natura 2000. Olivier Villa ne pense pas qu'un site internet soit utile pour ce site.

Olivier Villa dit que le PNR aimerait répondre à un appel à projet de la DREAL pour des inventaires chiroptères sur plusieurs sites Natura 2000.

## IV. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « TOURBIERES ET FONDS TOURBEUX DE BONNEFOND ET PERET-BEL-AIR » (Z.S.C. FR7401123)

### A. Personnes présentes/excusées

Personnes/structures présentes :

- Présidente de COPIL : Mme Catherine Hornebeck
- Animatrice de la Z.S.C. : Mme Solène Nozay (SMAG PRML)
- Commune de Bonnefond, représentée par M. Sylvain Bernard
- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), représenté par M. Mathieu Bonhomme
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze (DDT19), représentée par Mme Sophie Riol
- Fédération des Chasseurs de la Corrèze, représenté par M. Bernard Valade
- Office National des Forêts (ONF) – Agence Limousin, représentée par Mme Manon Moreau
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML), représenté par Mme Catherine Hornebeck (Vice-Présidente) et M. Guillaume Rodier (Responsable du Pôle « Gestion de l'Espace »)
- Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze-Ventadour, représenté par Mme Manon Bodin
- Coordonnateur et animateur Natura 2000 du SMAG PNRML : M. Olivier Villa
- Technicien naturaliste du SMAG PNRML : M. Robin Petit
- Animatrice Natura 2000 au CEN NA : Mme Sonia Guittonneau

Personnes/structures excusées :

- Commune d'Ambrugeat
- Conservatoire botanique du Massif Central
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Préfecture de la Corrèze

### B. Bilan d'animation

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe).

Le dernier COPIL de ce site date du 18/10/2018.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

## 1. Gestion des habitats et des espèces

Après avoir fait une brève présentation du site et en avoir énoncé les chiffres clés (date de désignation de la Z.S.C. et d'approbation du DOCOB, localisation, habitat et espèces d'intérêt communautaire), Solène Nozay expose le bilan des différentes contractualisations.

### a) Contrat Natura 2000

Solène Nozay présente les 2 contrats (1 forestier, 1 ni-ni) qui avaient été envisagés entre 2018 et 2020 mais qui n'ont pas aboutis.

Elle présente également le projet de précontrat ni-ni qui va être déposé en ce début d'année 2022 (restauration de 7 ha de landes et tourbières à Péret-Bel-Air).

→ **Commentaire(s)/discussion** : Solène souligne la difficulté pour les propriétaires de fournir l'avance de trésorerie dans le cadre des contrats Natura 2000.

Sophie Riol répond qu'à l'avenir il sera peut-être possible de mobiliser une avance (50%) mais pas sur toutes les actions.

Olivier Villa explique que dans certains cas les propriétaires passent un micro-emprunt de quelques milliers d'euros. Autre solution pour les propriétaires, lorsque c'est possible : coupler un contrat forestier en faveur des arbres sénescents et un contrat ni-ni. Le premier permettant l'avance de frais pour le second.

Attention aux contrats forestiers qui permettent de mobiliser une avance de trésorerie : Sophie indique qu'il peut y avoir des blocages administratifs qui retardent le paiement du CNF.

Solène rappelle qu'un dossier avait été proposé il y a 2 ans à la commune pour restaurer des secteurs de sources et de tourbières sur les sectionaux de la Naucodie où l'on constate la fermeture spontanée de ces zones. Sylvain Bernard dit que la délibération avait été prise et avait été favorable, et qu'il faut reprendre contact avec lui.

Sylvain Bernard dit que l'enjeu se situe notamment dans le massif forestier de la haute vallée de la Corrèze, où le massif feuillu est menacé.

### b) Charte

Solène Nozay présente la charte qui a été souscrite depuis le dernier COPIL : En 2021, +/- 12 ha ont été ratifiés par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine sur les parcelles dont il est le propriétaire.

### c) MAEC

Solène Nozay explique que 2020 et 2021 ont constitué des années de transition dans l'attente de la nouvelle programmation PAC. Durant cette période, le principe retenu par l'Administration pour assurer cette transition a été de proposer une prolongation d'un an pour les engagements déjà souscrits par les agriculteurs. À noter que lorsqu'il y en avait, les diagnostics à la parcelle ont dû être repris par les animateurs, ainsi que les cartes associées.

Bilan : 5 exploitations ; 1/3 du site (+/- 40%) ont bénéficié de MAEC.

## 2. Incidences

Solène Nozay présente les 10 dossiers d'évaluations d'incidences pour lesquels elle a apporté une contribution (conseils/préconisations, etc.) depuis le dernier COPIL, que ce soit pour : des porteurs de projet, d'autres structures partenaires, etc. Il concerne pour la plupart des documents de gestion forestière (p. ex. PSG, Plan d'aménagement de la Domaniale de Larfeuil).

## 3. Amélioration des connaissances

Solène Nozay présente les différents points qui ont permis d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL : Actualisation de la cartographie, recherche d'espèces spécifiques (Chouette de Tengmalm, Damier de la succise), données spontanées multi-espèces, formation des animateurs (zones humides, Trame verte et Bleue), etc.

## 4. Communication et sensibilisation

Solène Nozay présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 11 animations grand public, 3 articles de presse, la réactualisation annuelle du site internet de la Z.S.C. (adresse du site : <http://bonnefond-peretbelair.n2000.fr/>) et des lettres d'information annuelles.

## 5. Autres points

Solène Nozay précise que :

- chaque année, lorsque c'est nécessaire, elle met à jour le Formulaire Standard de Données (FSD) par le biais de la DREAL.
- elle a participé à plusieurs formations à l'incrémentation et utilisation au SIN2
- elle a participé à divers groupes de travail/réunions dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

## C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses

Outre les actions générales programmées annuellement dans le cadre de l'animation du site (recherche et accompagnement de nouvelles contractualisations, aides sur les dossiers d'évaluation d'incidences, amélioration des connaissances, sensibilisation du public, etc.), l'animatrice soumet à la discussion des membres du COPIL la possible révision du DOCOB.

↳ **Commentaire(s)/discussion** : Mathieu Bonhomme explique que sur ce site Natura 2000, on a les mêmes enjeux/problématiques que sur les autres sites ; par exemple, la restauration hydraulique des tourbières suite à des drainages anciens. En conséquence de quoi, il serait judicieux de réfléchir/travailler tous ensemble à des cahiers des charges communs.

Olivier reparle de la Domaniale de Larfeuil : Il demande à Manon Moreau si elle peut exposer le contenu/les actions environnementales prévues pour le nouveau Plan d'aménagement de la domaniale de Larfeuil, ce qu'elle fait en précisant le processus de validation (calendrier).

Bonne prise en compte des sensibilités environnementales et des propositions faites par le PNR sur le secteur de la Naucodie et des sources de la Corrèze.

Olivier tient à souligner que ce site N2000 est important car c'est l'un des derniers sites franchement tourbeux au Sud du Plateau de Millevaches. Sorte de « sentinelle » : les évolutions que l'on constate là-bas sont sûrement indicatrices de la tendance générale à l'échelle du plateau.

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

M. Sylvain Bernard revient sur la question de l'éolien car il y a beaucoup de projets autour de ce site. Il explique que plus au Nord, les hauteurs des éoliennes sont limitées du fait du radar et que de facto cela limite finalement grandement leur développement au niveau du plateau.

Catherine Hornebeck et Guillaume Rodier explique les délibérations de principe du PNR concernant les éoliennes (avis défavorable sur le territoire du PNR) et que celle-ci impacte possiblement les avis en Préfecture.

Guillaume évoque les différentes composantes de cette opposition (patrimoine naturel, paysage, contexte/position sociale actuelle vis-à-vis des éoliennes).

M. Bernard tempère ce dernier point en expliquant par exemple que pour les projets sur Veix/Pradines les 2 EPCI concernées n'ont même pas voté dans le cadre de l'enquête publique (elles étaient partagées et se sont donc abstenues).

Guillaume dit alors que le poids de la population locale est alors important, notamment si celle-ci considère que ses collectivités ne portent pas crédit aux projets sur son territoire.

Olivier parle de l'importance des inventaires naturalistes pour mettre en avant les impacts possibles de ces projets sur certaines espèces (ex. du projet de Toy-Vam stoppé en raison du nid de Circaète).



## V. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « GORGES DE LA VÈZÈRE AUTOUR DE TREIGNAC » (Z.S.C. FR7401109)

### A. Personnes présentes/excuses

Personnes/structures présentes :

- BONHOMME Mathieu, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine
- CHAMPEAU Robert, commune de Saint-Hilaire-les-Courbes
- COIGNAC Gérard, Maire, commune de Treignac
- GUITTONNEAU Sonia, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine
- HORNEBECK Cathy, SMAG PNRML, présidente du Comité de Pilotage
- MOREAU Manon, Office National des Forêts
- NOZAY Solène, SMAG PNRML
- PETIT Robin, SMAG PNRML
- RIOL Sophie, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze
- RODIER Guillaume, SMAG PNRML
- VALADE Bernard, Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze
- VILLA Olivier, SMAG PNRML, animateur du site

Personnes/structures excusées :

- Conservatoire botanique du Massif Central
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Préfecture de la Corrèze

### B. Bilan d'animation

Date du dernier COPIL : 20 avril 2017

Olivier VILLA présente un diaporama. Il précise qu'aujourd'hui les présentations sont administratives mais qu'à l'avenir il pourra être envisagé aussi des visites sur site. Il explique que le PNR est devenu structure porteuse de l'animation du site depuis avril 2021.

Une analyse de l'occupation du sol est proposée, par comparaison des ortho-photos prises par l'IGN en 2009 puis en 2020. Il souligne que l'occupation du sol est remarquablement stable, ce qui mérite d'être souligné, dans un contexte local où les coupes forestières sont très nombreuses. Il pourrait être envisagé de procéder à des opérations de bûcheronnage pour restaurer des landes semi-naturelles sur roche affleurante.

Au chapitre de la promotion des actions contractuelles, un projet de charte est en cours avec le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine.

Par ailleurs, deux dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 ont été traités par l'animateur Natura 2000. Le premier était lié à l'organisation d'une manifestation sportive (compétition internationale de kayak). L'organisateur a bien contacté l'animateur Natura 2000. Aucune incidence n'a été mise en avant concernant le dispositif d'accueil du public, mais l'animateur a demandé au pétitionnaire de ne pas partir du principe selon lequel, le site étant déjà fréquenté par du public, la venue de spectateurs supplémentaires n'aurait pas d'impacts. Il lui a été demandé de tenir compte de l'aspect cumulatif. Par ailleurs, il lui a aussi été demandé par l'animateur d'indiquer que les lâchers d'eau pouvaient avoir un impact sur la lamproie de Planer, dans la mesure où la date de la manifestation sportive coïncide avec la période de reproduction de ce poisson.

Un autre dossier d'incidence (consultatif à ce stade) a été traité sous la forme d'une concertation organisée par EDF. Le but était d'évaluer l'impact que représentent les éclusées à but nautique sur l'écosystème de la rivière. Plusieurs scénarios ont été proposés : varier les modalités de lâchers d'eau en choisissant les moins impactantes sur les poissons, dès lors qu'elles respectent les impératifs de sécurité pour les populations, aménagement des sites piégeux, recharge sédimentaire... La question des dates de compétition ont aussi été présentées comme une solution pour mieux prendre en compte la présence de la lamproie.

## C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses

Olivier VILLA précise que l'animation se concentre pour l'instant sur l'amélioration des connaissances, avec en particulier le recensement des dendro-micro-habitats, qui débouchera ensuite sur une opération d'inventaire des coléoptères en 2022.

Dans le même ordre d'idées, un inventaire des chauves-souris pourrait être envisagé, mais sans certitude au vu du coût que représente ce genre d'opérations. Néanmoins, le SMAG PNRML va répondre à un appel à projets de la DREAL, ce qui pourrait permettre de trouver un financement pour cette opération.

Il aborde ensuite la question de la gestion de certains habitats non forestiers remarquables :

- une mégaphorbiaie localisée sur une parcelle qui avait été conventionnée avec le CEN mais dont la propriétaire ne souhaite plus prolonger le partenariat de gestion. Il va donc être nécessaire de reprendre contact avec cette personne pour mieux connaître ses intentions de gestion,
- les landes sur roche affleurantes pour lesquelles pourraient être envisagées des opérations de maintien de l'ouverture.

Il évoque l'existence d'un bien sans maître sur la commune de Lestards, dont la résorption par la municipalité pourrait faire l'objet d'une procédure d'accompagnement de la part de l'animateur Natura 2000. Il s'interroge cependant sur la pertinence de réaliser cette opération lourde pour une seule propriété alors que le besoin est commun à plusieurs collectivités. Il serait peut-être plus judicieux de prendre le temps de bien analyser le besoin et de mandater un prestataire pour réaliser cette tâche sur plusieurs territoires.

Olivier VILLA demande à Mathieu BONHOMME du CEN si la réouverture de zones rocheuses serait intéressante.

Mathieu BONHOMME, se référant à 20 années d'expérience du CEN sur ce type d'opération, dit être partagé car ces landes ont tendance à se régénérer sous l'effet des sécheresses et des pluies d'orages qui érodent les sols superficiels. Mais il est vrai aussi que les dalles rocheuses

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

à nu sont utilisés comme lardoir par plusieurs espèces d'oiseaux, donc la question mériterait d'être étudiée plus finement en tenant compte des spécificités du site.

Mathieu BONHOMME du CEN intervient pour préciser que le CEN a le projet d'acquérir 12 à 18 ha de forêt en rive gauche de la Vézère à l'aval de Treignac. Ce projet vient d'un historique ancien avec la commune de Treignac qui, pour compenser un impact des compétitions de Kayak sur le milieu aquatique (au titre de la Loi sur l'eau), avait versé une compensation financière de 6 000 euros au CEN pour acheter des ripisylves en bord de Vézère. Cette acquisition se rapporte à une stratégie d'acquisition de boisements par le Cen visant à préserver des îlots forestiers régulièrement répartis le long des vallées forestières. Cette acquisition devrait être complétée par une seconde de 5 ha vers le saut de la Virolle. Il en résultera que le Cen devra rédiger un Plan Simple de Gestion sur ses propriétés forestières à Treignac.

Gérard COIGNAC demande si les résultats des inventaires qui vont être conduits sont susceptibles de conduire à une mise à jour du Docob ?

Olivier VILLA répond que cela pourrait induire une mise à jour du Docob mais il s'interroge sur la pertinence de se lancer dans une procédure de reprise du Docob, dont la lourdeur est à mettre en rapport avec le peu de temps dont disposent les animateurs pour travailler sur ces « petits » sites.

Gérard COIGNAC va dans le même sens en précisant que la partie sud du site change très peu, du fait de son inaccessibilité. Il indique que la communauté de communes intervient parfois pour retirer des embâcles le long de la Vézère, afin de sécuriser les parcours nautiques.

Olivier VILLA demande si le site du Saut de la Virolle est toujours fréquenté et s'il n'y a pas une problématique de signalétique sur ce site.

Gérard COIGNAC confirme que ce site est fréquenté et Mathieu BONHOMME explique que le besoin de mise à jour de la signalétique est identifié mais ne progresse pas en raison de la phase actuelle de reprise de la charte graphique du CEN consécutive à la fusion des anciennes régions administratives. Mathieu suggère d'avancer sur le sujet.

Sophie RIOL précise que les financements Natura 2000 se limitent à la communication en lien avec les contrats forestiers de maintien d'arbres et d'îlots de sénescence.

Olivier VILLA questionne Monsieur le Maire de Treignac pour savoir si la commune envisage d'acquérir de nouvelles parcelles.

Gérard COIGNAC répond que la commune pourrait acheter des parcelles si l'occasion se présentait mais que ce n'est pas d'actualité. La commune a tout de même acheté des bois à hauteur de la passerelle de la Goujonnrière, mais cette acquisition était plus liée à une mise en vente en bloc d'une propriété qu'à une velléité foncière particulière de la part de la commune. C'est l'ONF qui en a récupéré la gestion, comme pour toutes les autres parcelles forestières communales.

Olivier : précise que les inventaires pourront être communiqués aux communes. Monsieur le Maire se montre intéressé car ce type de données est parfois demandé, par exemple pour la labellisation « Pavillon Bleu ».

Manon MOREAU elle aussi se montre intéressée pour récupérer les données naturalistes au niveau de ces parcelles nouvellement acquises par la commune.

Olivier VILLA en prend note. Les arbres remarquables ne devraient pas échapper au recensement des dendro-micro-habitats et devraient être par la suite échantillonnés par l'entomologiste que le SMAG PNRML retiendra pour les études complémentaires.

## VI. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DES « LANDES DES MONEDIERES » (Z.S.C. FR7401107)

### A. Personnes présentes/excuses

Personnes/structures présentes :

- Présidente de COPIL : Mme Catherine Hornebeck
- Animatrice de la Z.S.C. : Mme Solène Nozay (SMAG PRML)
- Commune de Chaumeil, représentée par M. Pierre Chartier
- Commune de Saint-Augustin, représentée par M. Gérard Martinie
- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), représenté par M. Mathieu Bonhomme
- SCEA Deguillaume, représenté par M. Cédric Deguillaume
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML), représenté par Mme Catherine Hornebeck (Vice-Présidente) et M. Guillaume Rodier (Responsable du Pôle « Gestion de l'Espace »)
- Office National des Forêts (ONF) – Agence Limousin, représentée par Mme Manon Moreau
- Animatrice Natura 2000 au CEN NA : Mme Sonia Guittonneau
- Fédération des Chasseurs de la Corrèze, représenté par M. Bernard Valade
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze (DDT19), représentée par Mme Sophie Riol
- Coordonnateur et animateur Natura 2000 du SMAG PNRML : M. Olivier Villa
- Technicien naturaliste du SMAG PNRML : M. Robin Petit

Personnes/structures excusées :

- Communauté d'agglomération Tulle Agglo
- Conservatoire botanique du Massif Central
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Préfecture de la Corrèze

### B. Bilan d'animation

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe).

Le dernier COPIL de ce site date du 04/10/2018.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

## 1. Gestion des habitats et des espèces

Après avoir fait une brève présentation du site et en avoir énoncé les chiffres clés (date de désignation de la Z.S.C. et d'approbation du DOCOB, localisation, habitat et espèces d'intérêt communautaire), Solène Nozay expose le bilan des différentes contractualisations.

### a) Contrat Natura 2000

Solène Nozay présente les 2 contrats ni-ni qui avaient été envisagés mais qui n'ont pas aboutis. Elle présente également un projet pastoral global de maintien d'ouverture des milieux naturels et des paysages sur le secteur des Monédières (1<sup>ères</sup> réunions à prévoir en 2022). Concernerait les parcelles de 3 communes et d'une propriétaire privée.

↳ **Commentaire(s)/discussion :** Guillaume demande si de façon générale (tous sites confondus) les bilans technico-financiers des contrats/chartes sont relayés aux communes car cela permettrait de mettre plus en avant les actions du Parc à ce sujet.

Mathieu suggère alors d'avertir par mail les communes que les rapports d'activité sont en ligne (avec lien direct pour les consulter). Solène confirme que c'est une bonne idée à retenir.

### b) Charte

Solène Nozay explique qu'aucune charte n'a été souscrite depuis le dernier COPIL.

### c) MAEC

Solène Nozay explique que 2020 et 2021 ont constitué des années de transition dans l'attente de la nouvelle programmation PAC. Durant cette période, le principe retenu par l'Administration pour assurer cette transition a été de proposer une prolongation d'un an pour les engagements déjà souscrits par les agriculteurs. À noter que lorsqu'il y en avait, les diagnostics à la parcelle ont dû être repris par les animateurs, ainsi que les cartes associées.

Une exploitation, parmi les deux, a bénéficié d'un accompagnement par l'animatrice.

## 2. Incidences

Solène Nozay présente les 5 dossiers d'évaluations d'incidences pour lesquels elle a apporté une contribution (conseils/préconisations, etc.) depuis le dernier COPIL, que ce soit pour : des porteurs de projet, d'autres structures partenaires, des bureaux d'étude, etc. Il concerne pour la plupart des manifestations sportives (trails, tour de France, etc.).

↳ **Commentaire(s)/discussion :** Le représentant de Saint-Augustin indique que le 3 Août se dérouleront les 40 ans du Bol d'Or des Monédières avec de nombreuses activités (trail, VTT, marche). Solène précise qu'elle se tient à disposition pour les accompagner dans la rédaction du dossier d'évaluation d'incidences N 2000.

## 3. Amélioration des connaissances

Solène Nozay présente les différents points qui ont permis d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL : Actualisation de la cartographie, inventaires sur les

chiroptères, données spontanées multi-espèces, formation des animateurs (zones humides, Trame verte et Bleue), etc.

## 4. Communication et sensibilisation

Solène Nozay présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 6 animations grand public, 3 articles de presse, la réactualisation annuelle du site internet de la Z.S.C. (adresse du site : <http://monedieres.n2000.fr/>), 1 lettre d'information annuelle et un document de recueil des sensibilités naturalistes du site avec présentation des mesures de gestion associées.

➔ **Commentaire(s)/discussion :** Guillaume demande comment la lettre de diffusion est adressée. Solène répond qu'elles sont envoyées annuellement par courrier à chaque foyer des communes concernées par un site.

## 5. Autres points

Solène Nozay précise que :

- il a été procédé au retrait de l'éco-compteur qui avait été installé en 2011 au Suc-au-May pour cause de dysfonctionnement
- chaque année, lorsque c'est nécessaire, elle met à jour le Formulaire Standard de Données (FSD) par le biais de la DREAL.
- elle a participé à plusieurs formations à l'incrémentation et utilisation au SIN2
- elle a participé à divers groupes de travail/réunions dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

## C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses

Outre les actions générales programmées annuellement dans le cadre de l'animation du site (recherche et accompagnement de nouvelles contractualisations, aides sur les dossiers d'évaluation d'incidences, amélioration des connaissances, sensibilisation du public, etc.), l'animatrice soumet à la discussion des membres du COPIL la possible révision du DOCOB.

➔ **Commentaire(s)/discussion :** Cédric Deguillaume indique que depuis 2018, date du dernier Copil, la commune a signé avec lui un bail environnemental à long terme (9 ans). Il remercie la commune de le lui avoir signé et de lui faire confiance. Il souligne le fait que cela lui a permis d'investir dans une bergerie suffisamment dimensionnée et dans un tracteur adapté aux travaux de pente, et que cela lui a donné une visibilité à long terme. Il précise qu'il est intéressé pour étendre sa gestion pastorale autour des parcelles qu'il a déjà en gestion.

Olivier demande à Cédric comment il perçoit l'évolution des parcelles à long terme ?

Cédric indique que là où il intervient, les milieux sont stables, malgré les 2 années de sécheresses (inquiétude) qui a favorisé l'apparition/le développement de certaines espèces telles que les ajoncs (beaucoup, très fort). La pluie en 2021 a fait du bien à la bruyère qui a bien repris. Il mentionne qu'il est dommage que des zones à fort potentiel fourrager ne soient pas mieux valorisées (zone du Bos), plus sceptique pour le bas du cirque de Freysselines car très enfriché (ressource pastorale moins présente bien qu'au printemps il y a un vrai potentiel). L'enjeu sera d'avoir une stratégie à long terme, comme pour les parcelles du haut du cirque de Freysselines lorsqu'il les a pris en gestion. Difficulté à poser les clôtures, mais une fois qu'elles y sont, les brebis font le travail et la végétation se stabilise).

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Cédric souligne l'investissement de la commune de Chaumeil pour faire mettre en pâturage les parcelles sous la table d'orientation (enclos compliqué à installer, mais maintenant le résultat du pâturage mis en place est plus que satisfaisant).

Solène indique qu'au cours du premier trimestre 2022 devrait se tenir une première réunion pour commencer à parler du pastoralisme sur le secteur, y compris le secteur du Puy de la Monédière en incluant la commune de Veix au projet.

Cédric indique qu'il y a de plus en plus de monde dans les Monédières et en toutes périodes (VTT, marcheurs, sentier mis en place par la comcom Ventadour-Monédières qui fait Chaumeil / Suc-au-May qui est très fréquenté). Solène explique qu'il faut faire attention : elle rappelle que c'est le support naturel qui fait cet attrait touristique et que par conséquent il ne faut pas que ce développement d'activités de loisirs se fasse au détriment du patrimoine naturel. Olivier appuie ces propos en expliquant que les Monédières forme une « clairière » de milieux très riches entourée d'espaces plus fermés. Ces zones qui ont du « cachet » attirent les touristes mais pour certaines espèces elles n'ont parfois plus que là où aller, ce qui peut poser des problèmes pour les espèces les plus sensibles. Vigilance à avoir.

Les participants confirment que le Suc-au-may est très fréquenté toute l'année : « point de ralliement » pour de nombreuses personnes (touristes, marcheurs, traileurs, vttistes/cyclistes, ...).

## VII. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DE LA « FORET DE LA CUBESSE » (Z.S.C. FR7401110)

### A. Personnes présentes/excusées

Personnes/structures présentes :

- BONHOMME Mathieu, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine
- GUITTONNEAU Sonia, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine
- HORNEBECK Cathy, SMAG PNRML, présidente du Comité de Pilotage
- NOZAY Solène, SMAG PNRML
- PETIT Robin, SMAG PNRML
- RIOL Sophie, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze
- RODIER Guillaume, SMAG PNRML
- VALADE Bernard, Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze
- VILLA Olivier, SMAG PNRML, animateur du site

Personnes/structures excusées :

- Commune d'Ambrugeat
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Préfecture de la Corrèze

### B. Bilan d'animation

Date du dernier COPIL : avril 2018

Olivier VILLA indique que 110 heures sont prévues pour l'animation du site. Il rappelle que c'est un site présente quelques particularités, comme la présence de boisements tourbeux ou celle du pique-prune. Mathieu BONHOMME demande de quand date la dernière mention de cette espèce dans le site. Robin PETIT indique que cela remonte aux années 2000.

Puis Olivier VILLA compare et commente l'évolution de l'occupation du sol entre 2009 et 2020. Les feuillus coupés concernent une bande en bordure de route. Au total, 6,4 ha ont changé d'affectation d'occupation du sol, dont 1,78 ha d'habitat d'intérêt communautaire. Cela représente une mutation annuelle de 0,4 % de l'occupation du sol, ce qui reste faible en comparaison du contexte de la ZPS (1 %). Reste que le site est vulnérable car des voies d'accès peuvent engendrer des coupes qui pourraient rapidement réduire les surfaces d'habitats forestiers d'intérêt communautaire.

Concernant les incidences Natura 2000, plusieurs dossiers ont été traités par le PNR depuis 2011, puisque le PNR intervient ici également en tant qu'animateur de la ZPS Plateau de Millevaches. Il pointe notamment un dossier de rédaction de PSG qui prévoyait une coupe en cœur de site.



Le PNR a été ferme dans son retour, demandant à ce que cette coupe n'ait pas lieu. Il alerte cependant sur le fait que la procédure ne permet pas au PNR de connaître la suite donnée à son avis. En 2021, un autre dossier d'incidence a été traité : une création de piste forestière qui dessert une propriété privée depuis la route communale. Cette opération ne devrait pas dégrader les habitats d'intérêt communautaire puisqu'elle est conçue pour exploiter des parcelles résineuses.

Solène NOZAY demande si la création de piste implique un dossier d'évaluation d'incidence Olivier VILLA répond affirmativement.

Il présente ensuite le projet de cartographie des dendromicrohabitats. 192 mailles d'un hectare couvrent le site. 137 ont déjà été prospectées, principalement par Robin PETIT. Dès à présent, il est patent que les abords du village de Beynette sont plus riches en gros arbres à cavités que le reste du site. Cela est important car ces zones sont les mieux desservies et donc les plus vulnérables. Une priorisation de la contractualisation devrait donc y être prévue.

## C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses

Un inventaire coléoptère doit être conduit sur la base du recensement des dendro-microhabitats.

Des inventaires de chauves-souris auront lieu si la candidature du SMAG PNRML est retenue dans le cadre de l'appel à projets DREAL « Inventaires en sites Natura 2000 ».

La question de l'entretien des pelouses à nard en cœur de site est posée, dans un contexte où les partenariats avec les agriculteurs locaux sont compliqués : cas d'une parcelle engagée dans un contrat Natura 2000 et dans laquelle l'agriculteur ne met pas ses bêtes.

La contractualisation forestière pourra également être engagée en se basant sur l'inventaire des arbres-habitats.

Mathieu Bonhomme demande quelle est la situation foncière dans ce site. Olivier VILLA répond que la propriété est principalement privée, avec une partie de « biens non délimités » qui engendre une situation de non gestion sur 75 ha.

Bernard VALADE explique que cette situation n'a pas empêché des coupes par le passé, avec des exploitations qui étaient délimitées entre les propriétaires, au coup par coup. De même, la forêt a été charbonnée. Il explique que le droit d'usage existe encore et qu'il se limite aux ayant droit qui résident dans le village pendant plus de six mois dans l'année.

Solène NOZAY en déduit qu'il est compliqué, voire impossible de monter un contrat Natura 2000 sur ce bien délimité. Les interventions de MM VALADE et BONHOMME vont dans ce sens puisqu'ils rappellent que des successions ont eu à être traitées depuis l'établissement de ce BND qui comportait à l'origine une trentaine de propriétaires : l'éparpillement de la propriété s'en est donc d'autant accru.

Mis à part ce BND, la propriété est plutôt étriquée, si ce n'est les biens soumis à Plan Simple de Gestion.

## VIII. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION DE LA « TOURBIERE DE NEGARIOUX-MALSAGNE » (Z.S.C. FR7401104)

### A. Personnes présentes/excuses

Personnes/structures présentes :

Présidente de COPIL : Mme Catherine Hornebeck

Animatrice de la Z.S.C. : Mme Solène Nozay (SMAG PRML)

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), représenté par M. Mathieu Bonhomme

- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML), représenté par Mme Catherine Hornebeck (Vice-Présidente) et M. Guillaume Rodier (Responsable du Pôle « Gestion de l'Espace »)

Animatrice Natura 2000 au CEN NA : Mme Sonia Guittonneau

Fédération des Chasseurs de la Corrèze, représenté par M. Bernard Valade

Direction Départementale des Territoires de la Corrèze (DDT19), représentée par Mme Sophie Riol

Coordonnateur et animateur Natura 2000 du SMAG PNRML : M. Olivier Villa

Technicien naturaliste du SMAG PNRML : M. Robin Petit

Personnes/structures excusées :

Conservatoire botanique du Massif Central

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

- Préfecture de la Corrèze

### B. Bilan d'animation

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe).

Le dernier COPIL de ce site date du 18/06/2019.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

#### 1. Gestion des habitats et des espèces

Après avoir fait une brève présentation du site et en avoir énoncé les chiffres clés (date de désignation de la Z.S.C. et d'approbation du DOCOB, localisation, habitat et espèces d'intérêt communautaire), Solène Nozay expose le bilan des différentes contractualisations.

## a) Contrat Natura 2000

Solène Nozay présente les 2 contrats (1 ni-ni, 1 forestier) qui ont respectivement été déposés en 2020 et 2021. Seul le contrat forestier a été validé (3,20 ha en faveur du développement de bois sénescents).

## b) Charte

Solène Nozay présente la charte qui a été souscrite depuis le dernier COPIL : En 2021, +/- 25 ha ont été ratifiés par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine sur les parcelles dont il est le propriétaire.

→ **Commentaire(s)/discussion :** Mathieu précise que le CEN est gestionnaire de plus de surface, notamment une grande parcelle communale (bail) et de quelques propriétés privées (baux/conventions). Il demande si une deuxième étape de signature de charte Natura 2000 ne pourrait pas être initiée avec les propriétaires dont le CEN gère les terrains. Il conviendrait de se rapprocher d'Aurélié Foucoul (CEN) pour en discuter et prévoir une réunion avec le maire de Peyrelevade.

Il évoque également la parcelle de la commune qui est en non-gestion eu égard à sa grande qualité écologique : tourbière ombrotrophe bombée. À noter que certains secteurs sont plus dégradés. Il y a eu là-bas création de gouilles, mais elles sont plus dégradées en raison des anciens drains d'activité de tourbage qui correspondent aux limites parcellaires.

## c) MAEC

Solène Nozay explique que 2020 et 2021 ont constitué des années de transition dans l'attente de la nouvelle programmation PAC. Durant cette période, le principe retenu par l'Administration pour assurer cette transition a été de proposer une prolongation d'un an pour les engagements déjà souscrits par les agriculteurs. À noter que lorsqu'il y en avait, les diagnostics à la parcelle ont dû être repris par les animateurs, ainsi que les cartes associées.

Bilan : 3 exploitations ; +/- la moitié du site ont bénéficié de MAEC.

## 2. Incidences

Solène Nozay présente les 3 dossiers d'évaluations d'incidences pour lesquels elle a apporté une contribution (conseils/préconisations, etc.) depuis le dernier COPIL, que ce soit pour : des porteurs de projet, d'autres structures partenaires, etc.

Dossiers en question : une demande de défrichement, un avenant à un PSG forestier et la création du PLUi de HCC.

→ **Commentaire(s)/discussion :** Au sujet du PLUi, Olivier rappelle les refus de la comcom HCC de nous communiquer les couches SIG (71 communes concernées, dont une grande partie dans le PNR) alors qu'il nous est demandé de procéder à l'analyse des enjeux naturalistes. Pas accès aux couches informatiques des zonages (seulement version papier difficilement exploitable : manque de précision) ce qui ne facilite pas du tout, voire rend impossible, cette analyse.

Guillaume rappelle l'historique de cette problématique de transmission des couches du projet de PLUi entre HCC et le PNR et explique que c'est intolérable. Olivier précise que c'est un réel problème qui empêche d'effectuer une analyse sérieuse vis-à-vis des sites Natura 2000 (p. ex. : grande surface de la Z.P.S.).

Sophie Riol demande en quoi la DDT19 peut intervenir.

Guillaume précise que ce serait normalement au service urbanisme de la DDT19 d'intervenir. Pour qu'il y ait un bon respect de la réglementation, l'accès à des informations exploitables doit être facilité (couches SIG et non en pdf), ce qui permettrait aux services du PNR de faire une analyse sérieuse, précise et automatisée (croisement de couches cartographiques - requêtes) quant à la bonne cohérence de ce dossier d'urbanisme avec les autres politiques publiques.

## 3. Amélioration des connaissances

Solène Nozay présente les différents points qui ont permis d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL : données spontanées multi-espèces, journées d'inventaires spécifiques pour la recherche de la Bruchie des Vosges, formation des animateurs (zones humides, Trame verte et Bleue), etc.

Actualisation du FSD (13 nouvelles espèces protégées / remarquables / spécifiques).

→ **Commentaire(s)/discussion** : Cas de la Bruchie : Solène dit qu'il faut faire appel à un spécialiste pour trouver la bruchie. Mathieu confirme qu'il est nécessaire de faire appel à un spécialiste et que ce problème est commun à beaucoup de sites Natura et de sites tourbeux en général.

## 4. Communication et sensibilisation

Solène Nozay présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 6 animations grand public, 1 projet tutoré avec des étudiants de 2<sup>ème</sup> année de B.T.S.A. GPN de Neuvic, 3 articles de presse, la réactualisation annuelle du site internet de la Z.S.C. (adresse du site : <http://negarioux-malsagne.n2000.fr>) et des lettres d'information annuelle.

Solène aborde également les problématiques liées au sentier d'interprétation (livret obsolète et plus édité, signalements de personnes qui se perdent, chemin pas toujours bien entretenu, dégradation du mobilier/ponton, etc.) et le travail qu'elle a initié avec la commune (analyse et propositions d'actions).

→ **Commentaire(s)/discussion** : Concernant le sentier de Négarioux : Guillaume précise qu'une réunion va avoir lieu, d'abord en interne au PNR, puis avec HCC pour trouver une solution à l'entretien et à la maintenance du sentier.

## 5. Autres points

Solène Nozay précise que :

- chaque année, lorsque c'est nécessaire, elle met à jour le Formulaire Standard de Données (FSD) par le biais de la DREAL.
- elle a participé à plusieurs formations à l'incrémentation et utilisation au SIN2
- elle a participé à divers groupes de travail/réunions dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

## C. Perspectives pour la période d'animation à venir – Questions/discussions diverses

Outre les actions générales programmées annuellement dans le cadre de l'animation du site (recherche et accompagnement de nouvelles contractualisations, aides sur les dossiers d'évaluation d'incidences, amélioration des connaissances, sensibilisation du public, etc.), l'animatrice soumet à la discussion des membres du COPIL la possible révision du DOCOB.